
MUNICIPALITE

REPONSE ORALE

à la question de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani
relative à la circulation à proximité du Collège de Verdeaux

Renens, le 28 mars 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 10 octobre 2013, Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani a posé une question relative à la circulation à proximité du Collège de Verdeaux. Elle intervient en tant que conseillère relai de parents d'élèves qui sont préoccupés au sujet de la sortie des classes, où les enfants sortent par grappe et se bousculent au bord d'une artère limitée à 50 km/h, mais où les véhicules circulent plus facilement à 55-60 km/h. Elle estime que le trottoir peut être mieux protégé et qu'une signalisation pourrait rendre les automobilistes plus attentifs à la présence d'enfants.

A l'étude des infrastructures existantes, nous pouvons relever que de nombreux éléments permettent de canaliser les flux des piétons et des véhicules qui circulent sur la rue du Bugnon, à la hauteur du collège. La cour d'école est bordée par une bande de verdure ainsi que d'une barrière. A la hauteur de celle-ci, endroit prévu pour la sortie des élèves, se trouve un passage piéton. A chaque demande de passage, via le bouton poussoir, la signalisation lumineuse passe au rouge dans les 5 secondes et offre le passage aux piétons.

Une recherche dans les dossiers de la Police de l'Ouest lausannois dans la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013 a révélé qu'aucun accident de la circulation avec des conséquences graves ne s'est déroulé aux abords du collège, tant sur la rue du Bugnon que sur l'avenue de Saugiaz. En ma qualité de Municipal de la Sécurité publique, je tiens à préciser que pour prévenir tout danger sur le chemin de l'école, l'Unité de Prévention de la Police de l'Ouest lausannois dispense des cours de prévention routière dans les classes de Renens, dès leur entrée dans la vie scolaire. Le but principal est la connaissance des quatre étapes pour traverser correctement une route, à savoir, s'arrêter – regarder – écouter – traverser en marchant. L'année scolaire dernière a été particulière puisque le concept du merle blanc a été mis en place pour la première fois à Renens. Ce programme vise à sensibiliser les écoliers aux dangers de la traversée d'une route d'une manière différente. Après une instruction théorique, les jeunes élèves assistent à une mise en situation à l'échelle 1/1. Une poupée en chiffon avec laquelle ils ont préalablement "fait connaissance" s'engage sur la route (tenue par un instructeur) sans être attentive à son environnement. Elle est percutée par une automobile (véhicule de l'ACS conduit par un policier) et projetée

quelques mètres plus loin. La prise de conscience est garantie ! Bien entendu, les instructeurs "décortiquent" le déroulement de l'évènement avec les enfants et ces derniers peuvent exprimer leur ressenti. A cela s'ajoute la distribution d'un sautoir fluo jaune en forme de V permettant une meilleure perception des écoliers sur la route et à ses abords, par faible luminosité.

Les aménagement routiers sont adéquats et répondent aux prescriptions en matière de circulation routière. Au début décembre 2013 et pour une durée d'une semaine, un appareil de compteurs de vitesse a été installé sur la rue du Bugnon, à proximité du collège. Son relevé de prise de mesures dans les deux sens a donné une moyenne située à 42 km/h. Un autre relevé de vitesses sur l'avenue de Saugiaz a donné une vitesse moyenne à 32 km/h.

Sur une bande cyclable, le stationnement ou l'arrêt gênant la circulation des cyclistes est interdit. La Municipalité est consciente que certaines personnes ne se stationnent pas correctement aux abords des écoles lorsqu'ils y déposent des enfants. Depuis longtemps, une zone "dépose minute" a été créée devant l'école. Si nous arrivons à encourager les parents et enfants à se déplacer à pieds jusqu'à l'école, nous n'arrivons pas à juguler l'indiscipline de certains automobilistes. La Police de l'Ouest lausannois marque régulièrement une présence aux abords des écoles et sensibilise également les conducteurs sur cette problématique.

La Municipalité, en collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois, considère avoir répondu à la question de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani relative à la circulation à proximité du Collège de Verdeaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN

(L.S)

Nicolas SERVAGEON